

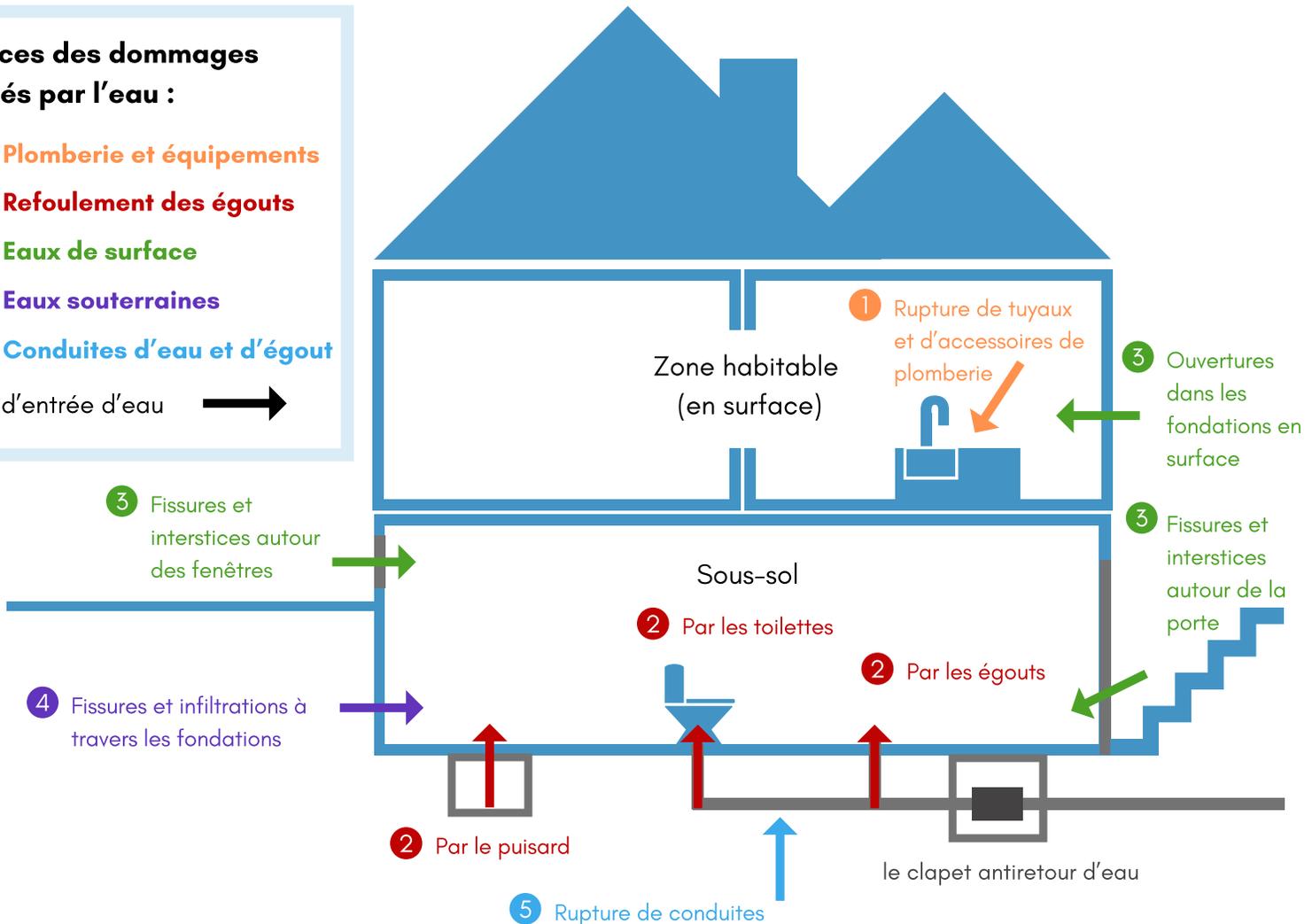
# Comprendre l'assurance contre les dommages causés par l'eau

Ces renseignements sont fournis pour vous aider à comprendre les différents risques de dommages causés par l'eau à votre domicile et les types de garanties contre les dommages causés par l'eau qui peuvent être offertes par les assureurs. Ils servent de point de départ à une discussion avec votre assureur pour déterminer le type de couverture qui pourrait vous convenir.

## Sources des dommages causés par l'eau :

- 1 Plomberie et équipements
- 2 Refoulement des égouts
- 3 Eaux de surface
- 4 Eaux souterraines
- 5 Conduites d'eau et d'égout

Sites d'entrée d'eau →



## Couverture d'assurance contre les dommages causés par l'eau pour les propriétaires de maison :

- ✓ **Généralement couverts :** Dommages soudains et accidentels causés par la fuite d'eau des tuyaux, appareils ou accessoires de plomberie
- ✓ **Couvertures facultatives :** Dommages soudains et accidentels causés par le refoulement des égouts, l'écoulement des eaux de surface et souterraines et la rupture des conduites d'eau et d'égout
- ✗ **Généralement non couverts :** Dommages causés par des fuites chroniques ou un mauvais entretien et dommages qui surviennent lors d'absences prolongées sans surveillance régulière

## Couvertures d'assurance contre les dommages causés par l'eau pour les locataires :

- ✓ **Généralement couverts :** Remplacement du contenu personnel et de l'hébergement temporaire pendant les rénovations